



Keleier N° 480

Bulletin mensuel d'information

Janvier 2022 / Miz Genver

Les annonces pour le bulletin de février sont à déposer en mairie par mail pour le jeudi 20 janvier 2022.

Édito du Maire



A toutes et tous, le Conseil Municipal et personnel municipal s'associent à moi pour vous souhaiter une très belle et heureuse année 2022.

En espérant que cette nouvelle année nous permette de retrouver sérénité et d'avantage de liberté dans notre quotidien...

En raison des conditions sanitaires, nous sommes à nouveau contraints d'annuler la traditionnelle cérémonie des vœux.

Point fibre : l'entreprise STEPP, qui devait réaliser le dernier tronçon en génie civil, a été appelée en urgence sur un chantier Enedis.

Axione n'a pu faire appel à un autre sous-traitant pour pallier à cette défection. L'intervention programmée initialement début décembre est décalée d'1 mois, toujours par la STEPP.

Cela risque d'impacter le planning annoncé fin novembre d'1 mois également, mais Axione met en œuvre des moyens complémentaires pour atténuer ce décalage.

Chemin reliant La Forest-Landerneau à Landerneau : le chemin est OUVERT !

En accédant par le lavoir de « Beg ar Groas », qui se trouve au bout de la route qui passe sous la gare, venez découvrir les magnifiques paysages qui bordent l'Elorn. Le chemin sera à nouveau fermé en juin prochain pour faciliter la réalisation des travaux de la future Voie Verte qui permettra à tous les piétons, cyclistes de déambuler en toute sécurité.

Ci-dessous, avant-projet de la voie verte.



Mairie : Tél : 02 98 20 21 43

Courriel : mairie@la-forest-landerneau.fr

Site Internet : www.la-forest-landerneau.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/MairieLaForestLanderneau>

Horaires d'ouverture :

L M M J : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30

Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h

Samedi : 9h - 11h



DATES À RETENIR

Sam 08/01

Sam 08/01

Mar 18/01

Cérémonie des vœux du Maire : ANNULÉE

Reprise du marché

Collecte journaux – APE école G. Brassens

Temps d'échange autour du livre – 10h (infos p.9)

Eau du Ponant

Du lundi au vendredi 8h30-12h15 / 13h15-17h30 (sauf le lundi 17h).

Le numéro est le même pour vous renseigner ou signaler un incident sur les réseaux : 02 29 00 78 78, 24h/24h.

Communauté de Communes (CCPLD)

Maison des Services Publics, Landerneau

- Secrétariat : 02 98 21 37 67
- Service environnement : 02 98 21 34 49
- Pôle Emploi : 3949
- CPAM : 3646
- Mission locale : 02 98 21 52 29

Conciliatrice de justice

Tous les jeudis. M-F. Le Guen – Mairie - Landerneau

Tél 06 81 89 62 40 - marie-francoise.leguen@wanadoo.fr

Centre de Loisirs (ALSH)

Tél : 07 69 84 43 06 - saint-divy@epal.asso.fr

Maison des Bruyères, Saint Divy.

Petite Enfance

Protection Maternelle et Infantile (PMI) :

Les consultations de PMI pour les enfants de 0 à 6 ans ont lieu au CDAS / Landerneau.

Renseignements au 02 98 85 95 20.

Relais Petite Enfance (RPE ex-RPAM) :

Le relais destiné aux parents, enfants, assistant(e)s maternel(le)s et autres professionnels de la petite enfance. Aide à la recherche d'un mode de garde pour leur(s) enfant(s), aux démarches administratives etc...

Tél 02 98 43 63 97 Email : rpe.interco@enjeuxdenfance.fr

Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS)

20, Rue A. Belhomme - Landerneau Tél : 02 98 85 35 33

CLIC

Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique
Maison des services publics - 59, Rue de Brest - Landerneau. Tél : 02 98 85 99 08 - Mail : clic@ccpld.bzh

Professionnels de santé

Masseur-kinésithérapeute :

Hubert CASTREC – Tél : 02 98 20 21 82
2, Route de Kerhuon - Sur RDV.

Pharmacie RICHARD :

Tél : **02 98 20 28 76**
L M M J V > 9h - 12h30 / 14h - 19h30
Samedi matin > 9h - 12h30.

Pharmacies de garde :

Tableau de garde du dimanche de 9h30 à 20h.

01/01	Pharmacie Le Calvez à l'Hôpital Camfrout
02/01	Pharmacie Le Calvez à l'Hôpital Camfrout
08/01	Pharmacie Prigent à Landivisiau
16/01	Pharmacie Wesport à Plougastel Daoulas
23/01	Pharmacie Humbert à Sizun
30/01	Pharmacie Le Port à Plouédern

En semaine, après 20h et le samedi après 19h : composez le **3237**.

Maison de santé

2, Rue de la Croix de Mission

Médecins :

Dr LE GOFF – Dr WEYNE – Dr VIMFLES

Tél **09 83 22 27 27** (numéro NON surtaxé)

Sur RDV : L M M J V > 9h-19h ; S – 9h-12h

Afin de faciliter l'accès au cabinet médical, les médecins ont mis en place une prise de RDV en ligne : il vous suffit de taper dans un moteur de recherche le nom du médecin suivi de Medphone, la première fois il faut créer un compte, puis vous pouvez prendre RDV sur certaines plages horaires dédiées.

GARDES MEDECINS : Après 19h et WE appeler le **15**.

Infirmière :

Béatrice FILY-SIDOINE – Tél : **02 98 20 23 15**

Soins à domicile, 7 jours/7 et sur rendez-vous.

Orthophoniste :

Marion LAMIRAUX. - Tél : **02 56 31 43 89**

Recyclerie – Le Triporteur

Rue des Glénan - 29800 Plouédern

Dépôts : le mercredi et le vendredi de 14h à 16h30.

Vente et dépôts : le samedi de 10h à 16h30.

Contact : 06 06 41 39 48

Collecte ordures ménagères et recyclables

Recyclables : jeudis 6 et 20 janvier.

Ordures ménagères : Jeudis 13 et 27 janvier.

➤ Merci de positionner vos poubelles poignées vers la chaussée.

➤ Merci de mettre les masques dans la poubelle verte.

Déchetterie

(ZI Saint Eloi - Plouédern) – Tél : 02 98 85 19 50

Horaires d'été de la déchetterie :

9h - 12h & 14h - 19h du lundi au samedi.

Déchets de jardin - Stationnement remorque

Lundi et mercredi :

03/01	Lot de Rochebrune	05/01	Route de Kergreac'h
10/01	Keranna	12/01	Rue de Rohan
17/01	Rue Guébriant	19/01	Hameau de la forge
24/01	Ty Naot	26/01	Parking de la gare
31/01	Route de Kerhuon		

Week-end :

07/01	Keryvonne
14/01	Ker Arzel
21/01	Hameau de Parc Hir
28/01	Place du château

Nous vous rappelons que la remorque ne doit recevoir que les **coupes de tonte de pelouse et des végétaux dont le diamètre ne dépasse pas 20 cm** (pas de plastique, de cailloux, de bois, ni d'ordures ménagères).

Vie Paroissiale – Messes de janvier

Dim 2 et 16 janvier à 10h30 à Saint-Thonan
Sam 15 janvier à 18h à Saint-Thonan

Les élus à votre écoute (Permanences du Maire et des Adjointes) :

David ROULLEAUX, Maire.....	Jeudi 17h00 - 18h00
Thierry ROUDAUT, 1 ^{er} adjoint (Urbanisme - Voirie - Environnement - Cadre de Vie)	Lundi 17h00 - 18h00
Pauline BENOIT, 2 ^{ème} adjointe (Affaires scolaires - Enfance - Jeunesse)	Sur rendez-vous
Erwan GALERON, 3 ^{ème} adjoint (Aff. sociales - Citoyenneté - Services au public - Patrimoine ancien)	Sur rendez-vous
Marilyne BENOIT, 4 ^{ème} adjointe (Animations - Vie Associative - Culture - Sport - Tourisme) ...	Lundi 16h00 - 17h00

En dehors de ces horaires, le Maire et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous

Le bureau municipal se réunit tous les lundis.

Les élus au travail !

Comme l'an passé, la municipalité vous propose de faire le point sur sa feuille de route, en communiquant sur l'avancée des dossiers municipaux.

Urbanisme - Voirie - Sécurisation :

➤ **Dour Yann** – Quartier École Georges Brassens : l'appel d'offre pour maîtrise d'œuvre a permis de choisir le consortium « Atelier de l'île et Artelia ».

Objectifs : sécurisation de l'axe routier, bandes cyclables, Chaussidou, réaménagement de l'esplanade du parvis de l'école, création d'un City.

➤ **Commerces du centre bourg** (ex-boulangerie et le restaurant de la Capsule) : l'ex-boulangerie a été déclarée insalubre et le commerce de la Capsule va être racheté en 2022 par l'EPF (Établissement Public Foncier). La municipalité travaille avec Finistère Habitat sur la création d'un nouveau bâtiment doté de logements sociaux à l'étage et d'un commerce en rez de chaussé.

➤ **Fibre optique** : la pose de la Fibre optique est terminée à 95 %, la commercialisation est toujours maintenue pour mai 2022.

➤ Ouverture de la **maison de santé**, ce sont désormais 3 médecins, une orthophoniste et un cabinet d'infirmier qui y sont installés depuis début septembre.



➤ **La voie verte entre La Forest-Landerneau et Landerneau** : le chemin est ouvert depuis mi-décembre. Les travaux pour la création de la voie verte débuteront au cours du mois de juin avec un co-financement Département-Commune.

➤ **Sécurisation** pour les piétons de la rue Croix de Mission.

➤ **Château de la Joyeuse Garde** : un premier éco-pâturage a été installé dans l'enceinte du Château.

➤ Une immense **fresque** recouvre désormais un pan de mur de notre salle omnisports.

➤ Installation d'une **aire de pique-nique** sur la grève du Château.

Affaires scolaires - Enfance - Jeunesse :

➤ **Écoles** : continuité du suivi des protocoles sanitaires communiqués par l'Éducation Nationale, en fonction de la situation sanitaire. Le renforcement de l'équipe des agents a par conséquent été maintenu.

➤ **Portail périscolaire** : mise en ligne du portail périscolaire pour la gestion de la cantine et de la garderie des élèves scolarisés à l'école publique.

➤ **Du bio à la cantine** : mise en place de repas composés de 50% de produits « Bio » de saison et de préférence de produits issus de circuits courts au restaurant scolaire de l'école publique.

➤ **C.C.J. (Conseil Consultatif des Jeunes)** : constitué en juillet 2021, il a pour objectif : de donner aux jeunes la parole pour proposer des animations, de travailler sur les projets leur étant destinés et de les informer sur la vie de la commune.

Vie sociale - Animation :

➤ C'est plus de 150 Forestois qui ont bénéficié d'aide pour prendre leur rendez-vous pour la **vaccination au COVID-19**.

➤ Mise en place d'**ateliers – animations – expositions**. Notre bourg s'est habillé de fantômes et sorcières pour **Halloween** puis de sapins et Pères Noël pour les **fêtes de fin d'année**.

➤ Après 2 ans d'absence, le **repas des anciens** a pu se tenir dans de bonnes conditions.

➤ **Les lavoirs** deviennent des lieux où les sculptures s'expriment.

➤ Création d'un **jardin partagé**.

Mobilité :

➤ **Car scolaire La Forest-Le Relecq** : mise en place d'un car scolaire qui relie La Forest-Landerneau au collège public de secteur du Relecq-Kerhuon, le collège Camille Vallaux.

➤ **Box à vélo à la gare** : installation d'un box à vélos sécurisé à la gare dans le cadre du projet E.M.A. (Espace de Mobilité Augmenté) qui prévoit prochainement la mise en place d'équipements complémentaires.

➤ **Nouveaux arrêts TER en gare** : l'offre de trajets en TER s'est étoffée, la municipalité ayant obtenu des arrêts supplémentaires notamment le samedi après-midi.

Communication :

Travail sur la communication : relooking du Keleier, du site internet et lancement d'une page Facebook.

Conseil Municipal du 13 décembre Extraits

L'an deux mil vingt et un, le 13 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de LA FOREST LANDERNEAU, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur David ROULLEAUX, Maire.

Tous les élus étaient présents à l'exception de :

- M. Erwan GALERON, excusé, ayant donné procuration à M. David ROULLEAUX
- Mme Maria COSTA, excusée, ayant donné procuration à Mme Marilyne BENOIT
- Mme Bénédicte QUELENNEC, excusée, ayant donné procuration à M. Roland POHREL
- Mme Catherine SIMON, excusée.

Secrétaire de séance : Mme Pauline BENOIT.

Adoption du PV du Conseil Municipal du 8 novembre 2021 à l'unanimité.

1 – Vote des tarifs communaux pour l'année 2022

Il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser les tarifs votés le 15 décembre 2020 et de bien vouloir se prononcer sur le vote des tarifs communaux au 1^{er} janvier 2022 :

1) PHOTOCOPIES

- A4 noir et blanc : **0,30 €** (0,25 € en 2021)
- A4 couleur : **0,65 €** (0,60 € en 2021)
- A3 noir et blanc : **0,55 €** (0,50 € en 2021)
- A3 couleur : **1,25 €** (1,20 € en 2021)

2) CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Concessions	Durée	Tarifs 2021	Proposit° tarifs 2022
C. simple 2 m ²	30 ans	139 €	140 €
C.° double 4 m ²	30 ans	328 €	Suppress°
Colombarium	15 ans	-	600 €
Colombarium	30 ans	853 €	850 €
Cavurne	30 ans	363 €	370 €

Validation à l'unanimité de la nouvelle tarification 2022 pour le cimetière par la Commission Affaires Sociales, Patrimoine Ancien le 17 novembre 2021.

3) COTISATION ANNUELLE BIBLIOTHEQUE

Proposition de maintenir le tarif de la cotisation annuelle à la bibliothèque à **20 €** (pas de modification de tarif depuis l'année 2017).

4) COTISATION ANNUELLE FOYER DES JEUNES

Proposition d'augmentation du tarif de la cotisation annuelle du Foyer des Jeunes à **60 €** en 2022 (50 € de 2018 à 2021) afin de financer du matériel et des jeux pour les activités, ainsi que les sorties.

5) TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE A L'ECOLE PUBLIQUE GEORGES BRASSENS, SELON LE QUOTIENT FAMILIAL

Proposition d'augmentation des tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2022 selon l'indice national INSEE des prix à la consommation, soit + 1,9 % en août 2021.

Quotient de 651 et inférieur : 2,98 € le repas
Quotient entre 652 et 841 : 3,41 € le repas

Quotient entre 842 et 1100 : 3,73 € le repas
Quotient entre 1101 et 1680 : 4,05 € le repas
Quotient supérieur à 1681 : 4,37 € le repas
Repas adulte : 6,23 €
Accueil cantine (repas fourni par la famille) : 1,23 €

6) TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE A L'ECOLE PUBLIQUE GEORGES BRASSENS (pas de mise en place de QF)

Proposition d'augmentation du prix de la vacation périscolaire pour l'année 2022 selon l'indice national INSEE des prix à la consommation, soit + 1,9 % en août 2021. Le prix de la vacation passe à 1,23 €.

Pour l'horaire de dépassement après 18h30, proposition d'augmenter le prix de la vacation de 3,54 € à 3,58 € (+1,9 %) par tranche de 30 min.

7) LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Proposition de simplifier la gestion de l'utilisation de la salle polyvalente de la manière suivante :

➤ Maintien de la gratuité pour les écoles et les associations de la commune.

➤ Pour les autres utilisateurs (commune et hors commune), simplification des tarifs proposés par la suppression des tarifs « réunion » et « apéritif café pot » et la création d'un tarif unique « banquet buffet ».

➤ Mise en place d'un forfait unique pour la location de la salle à la journée et le week-end, du vendredi à partir de 16h30. Possibilité de faire le ménage jusqu'à 10h00 à J+1. En cas de location le week-end, restitution des clés à l'accueil de la Mairie à effectuer pour le lundi suivant 10h00. Les utilisateurs devront quitter la salle à 3 heures du matin au plus tard (au lieu de 2h actuellement). Le détail des modalités de réservation figure dans le règlement de location de la salle annexé à la délibération.

Location salle polyvalente (caution 300 €) :

Écoles – Associations de la commune : gratuit.

Autres utilisateurs de la commune – Banquet, buffet :

A la journée : 205 €
Au week-end : 340 €

Autres utilisateurs – Banquet, buffet :

A la journée : 367 €
Au week-end : 610 €

Proposition de simplification des prestations complémentaires pour l'année 2022 :

Prestations complémentaires	Tarifs 2021	Propositions tarifs 2022
Mise en place et rangement des tables	56 €	Suppression du tarif
Mise en place et rangement des chaises	56 €	Suppression du tarif
Supplément pour chaises fixées (réunions)	56 €	Suppression du tarif
Mise à disposition du lave-vaisselle	61 €	61 €
Lavage et rangement de la vaisselle	151 €	Suppression du tarif
Balayage de la salle	71 €	71 €
Location du vidéoprojecteur	35 € + caution 300 €	35 € + caution 300 €

La réservation ne devient effective qu'après paiement d'un acompte représentant 50 % du prix de la location.
En cas de perte ou de vaisselle cassée, il sera demandé son remplacement.

Locations de tables et chaises :

2,35 € par table

1,20 € par chaise

Caution : 30 € par table et 15 € par chaise.

*Montant minimum de 15 € pour une location de tables et de bancs en 2021.

Proposition de supprimer le montant minimum de 15 € pour l'année 2022, les manifestations étant réduites du fait du contexte sanitaire.

**8) LOCATION DU BUREAU POLYVALENT
« L'Espace Taliesin »**

La location de l'Espace Taliesin permettra d'élargir une nouvelle fréquentation de la commune et de l'accès à ses commerces. Aussi, il est proposé en 2022 la location de cette salle à titre gracieux auprès des organismes suivants : écoles, associations de la commune, organismes à vocation sociale et publique, ainsi que pour des expositions.

La signature d'une convention pourra être étudiée selon la durée et la fréquence de location proposée.

Écoles Associations de la commune	Autres utilisateurs de la commune	Autres utilisations « hors commune »
Gratuité	Forfait 50 €	Forfait 100 €

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent les tarifs communaux pour l'année 2022.

2 – Vote des tarifs du marché pour 2022

Il est proposé au Conseil Municipal de voter la mise en place d'une tarification, à destination des commerçants du marché de la commune de la Forest-Landerneau, applicable au 1^{er} janvier 2022. Le marché est ouvert le samedi matin de 8h à 12h45.

Sur la base de 40 marchés annuels pour les commerçants abonnés étant présents tous les samedis, il est proposé les tarifs suivants :

- 50 € par an sans électricité pour les abonnés
- 100 € par an avec électricité pour les abonnés
- 5 € par marché, avec ou sans électricité, pour les passagers.

A l'unanimité, les membres du Conseil valident les tarifs du marché pour l'année 2022.

3, – Dotations aux deux écoles de la Forest-Landerneau pour l'année 2022

Il est proposé au Conseil Municipal de voter la dotation attribuée aux deux écoles de la Forest-Landerneau : l'école publique Georges Brassens et l'école privée Sainte Anne pour l'année 2022.

➤ **Fournitures scolaires École Georges Brassens : 63 € par élève par an** - y compris crédit BCD - calculé sur la base du nombre d'élèves à la rentrée de septembre 2021 (62 € en 2021).

➤ **Classe nature** à destination des Écoles Georges Brassens et Saint Anne, sur la base de 3 jours minimum / 6 jours maximum : tarif fixé à **4,90 € par jour par enfant** pour l'année 2022 (4,80 € en 2021).

➤ **Arbre de Noël** : tarif proposé à **4,90 €** pour l'année 2022 (4,80 € en 2021), par élève, par an, calculé sur la base du nombre d'élèves à la rentrée de septembre 2021.

École Georges Brassens : sur facture.

École Sainte Anne : subvention

Augmentation tous les 3 ans

Contrat d'association école Sainte Anne : 700 € par élève par an (733 € en 2021) du fait de la déduction du ménage hebdomadaire réalisé par un agent communal.

A l'unanimité, les dotations aux deux écoles sont validées par les élus du Conseil.

Les effectifs dans les écoles :

Rentrée scolaire	G. Brassens	Ste Anne	Total
2021 - 2022	104	87	191
2020 - 2021	108	81	189
2019 - 2020	107	88	195
2018 - 2019	100	98	198
2017 - 2018	98	89	187
2016 - 2017	115	81	196
2015 - 2016	111	84	195
2014 - 2015	110	97	207
2013 - 2014	118	94	212
2012 - 2013	111	106	217
2011 - 2012	119	106	225
2010 - 2011	107	116	223
2009 - 2010	126	116	242

7 – Modification du protocole ARTT au 1^{er} janvier 2022 fixant l'organisation du temps de travail des agents communaux

David ROULLEAUX informe l'assemblée :

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures.

Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel.

• La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25
Jours fériés	- 8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1 600 h

+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 h

• Journée de solidarité : Compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, la journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, sera instituée par toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'adopter la proposition du Maire et les modalités ainsi proposées.

Elles prendront effet à compter du **1^{er} janvier 2022**.

8 – Modalités de mise en œuvre d'un Compte

Epargne Temps (CET) au 1^{er} janvier 2022

LE MAIRE PROPOSE À L'ASSEMBLÉE

de fixer comme suit les modalités d'application locales du compte épargne temps prévu au bénéfice des agents territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2022.

- Alimentation du CET :

Ces jours correspondent à un report de :

- congés annuels + jours de fractionnement, sans que le nombre de jours pris au titre de l'année puisse être inférieur à 20 (proratisés pour les agents à temps partiel et temps non complet),
- jours RTT (récupération du temps de travail),

- Procédure d'ouverture et alimentation : L'ouverture du C.E.T. peut se faire à tout moment, à la demande de l'agent.

L'alimentation du C.E.T. se fera une fois par an sur demande des agents formulée avant le 31 décembre de l'année en cours. Le détail des jours à reporter sera adressé à l'autorité territoriale.

Chaque année, le service gestionnaire communiquera à l'agent la situation de son C.E.T. (jours épargnés et consommés), dans les 15 jours suivant la date limite prévue pour l'alimentation du compte, soit au 15 janvier (ce délai doit permettre à l'agent de choisir son option avant le 31 janvier de l'année n+1).

- Utilisation du CET : L'agent peut utiliser tout ou partie de son C.E.T. dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités de service.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité : d'adopter les modalités ainsi proposées.

9 – Convention de délégation de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines conclue entre la CCPLD et la commune de la Forest-Landerneau

Présentation par Thierry ROUDAUT du projet de délibération :

L'article L.2226-1 du CGCT définit la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines comme correspondant à :

- la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines,
- la création, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et l'extension de ces installations et ouvrages ainsi que le contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales dans ces ouvrages publics.

Le 17 septembre dernier, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas a validé le transfert de la compétence GEPLU, qui a fait, ensuite, dans le cadre de la procédure de transfert, l'objet d'une consultation des communes.

Le 27 septembre dernier, notre Commune de la Forest-Landerneau a approuvé le transfert de cette compétence vers la Communauté.

Ce transfert fera l'objet d'un arrêté préfectoral à intervenir d'ici fin 2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : approuve le projet de convention cadre de délégation de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines à la Commune de la Forest-Landerneau.

Article 2 : autorise M. le Maire à signer la convention et ses avenants.

Article 3 : procès-verbal de mise à disposition des biens associés au transfert de cette compétence à la Communauté.

10– Convention pour la surveillance et l'entretien de la défense extérieure contre les incendies

Présentation du projet de délibération par Thierry ROUDAUT :

Eau du Ponant est une Société Publique Locale à capitaux 100% publics selon le modèle créé par la Loi du 28 mai 2010.

La commune de LA FOREST-LANDERNEAU confie à Eau du Ponant, qui l'accepte, le soin d'assurer la surveillance et l'entretien des installations extérieures de défense contre l'incendie installées sur le réseau de distribution public d'eau potable de la CCPLD aux conditions précisées dans la convention figurant en annexe du projet de délibération.

Chaque poteau d'incendie fera l'objet d'une visite triennale, ayant pour objet une vérification de son bon fonctionnement. Les prestations particulières seront réalisées sur devis.

En contrepartie des charges qui lui incombent par l'exécution des prestations définies, Eau du Ponant sera rémunérée par une redevance forfaitaire payée par la commune de la Forest-Landerneau et qui sera révisée tous les ans (le mode de calcul de la rémunération est détaillé dans l'article 4 de la convention). A titre informatif, le tarif d'entretien pour l'année 2021 est fixé à 42,95 € HT par poteau. Ce tarif sera identique pour l'année 2022.

La présente convention est conclue pour la durée du contrat de concession du service de distribution d'eau potable de la CCPLD, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la convention présentée en annexe du présent projet de délibération ;
- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout éventuel avenant à venir.

Informations et questions diverses

➤ **Choix du maître d'œuvre pour la création d'un aménagement cyclable sur la VC9 et la requalification de l'entrée de bourg nord de la Forest-Landerneau**

La commission appel d'offre s'est réunie le jeudi 9 décembre pour l'audition des trois candidats pré sélectionnés pour le programme Dour Yann, à savoir TECAM, l'Atelier de l'île/Artelia et A3 Paysage/Géo² Concept. Les membres de la commission, accompagnés de Ronan LE FLOC'H, chargé de projet voirie aménagement au FIA, ont retenu la candidature du paysagiste l'Atelier de l'île et du VRD Artelia.

➤ **Ouverture du chemin reliant la Forest-Landerneau et Landerneau**

Possibilité d'y accéder par le lavoir de la gare. Le chemin sera à nouveau fermé en juin prochain pour faciliter la réalisation des travaux de la future Voie Verte qui permettra à tous les piétons et cyclistes de déambuler en toute sécurité.

La partie du chemin à la charge du département représente une longueur de 850m pour un coût total estimé d'environ 73 500 €, sur la base d'un premier devis restant à affiner.

➤ **Repas de fin d'année et vœux du Maire annulés**

Du fait du contexte sanitaire, le repas de fin d'année prévu le vendredi 17 décembre avec les agents communaux est annulé. Un panier garni leur sera offert. Les vœux du Maire sont également annulés.

Nuisances sonores

Rencontre avec la DGAC de l'Ouest-Aéroport de Brest.

Les avions qui décollent de l'aéroport de Brest-Bretagne ont 3 contraintes :

- Ne peuvent virer qu'à 800 pieds.
- Doivent survoler La Forest-Landerneau à au moins 1700 pieds.
- Ne peuvent franchir le mur virtuel de Landerneau (Ligne droite entre Landerneau et Le Tréhou) qui délimite la zone à ne pas franchir afin de sécuriser les vols pour les avions de chasse de Landivisiau.

La commune subit le plus de nuisances sonores lorsque les vents viennent d'Est (et donc lorsqu'il fait plutôt beau...).

Afin de tenter d'améliorer la situation, la DGAC s'est engagée à faire une étude pour modifier les consignes de décollage le week-end car c'est un créneau où le mur de sécurité de Landivisiau n'est pas actif.

Notre inquiétude portait également sur le PEB (Plan d'Exposition au Bruit) dont la dernière version date de 2006. La DGAC nous indique que le nouveau PEB prévu en 2023 ne devrait pas avoir de conséquence sur La Forest-Landerneau.



Marché



<https://laforest.bzh/vie-economique/marche/>

Affaires Sociales

Café des aidants :

Rendez-vous tous les 1ers jeudis de chaque mois à la Cimenterie de 14h à 16h.



Prochaines dates :

Le 6 janvier : Quelles limites dans la relation d'aide.

Le 3 février : Concilier vie d'aidant et vie professionnelle/personnelle

Tél : 02 98 85 99 08

En partenariat avec l'association « Brain Up », la commune de la Roche Maurice propose aux retraités de participer à un **atelier nutrition de six séances : « l'équilibre alimentaire et le plaisir de manger »**.

Une conférence et ateliers gratuits et ouverts à tous.

Le 10 janvier de 14h à 16h
Complexe Roc'h Morvan,
Allée du Pontois

Inscription obligatoire en mairie de La Roche Maurice.
Tel 02 98 20 43 57 – Mail la.roche.maurice@wanadoo.fr



Vaccination

Les professionnels de santé de la commune - la pharmacienne, les médecins et les infirmières - restent mobilisés pour la vaccination.

Prise de rdv pour la vaccination :

Pharmacie Richard : 02 98 20 28 76 (vaccination à l'officine).

Cabinet médical : 09 83 22 27 27 (vaccination à la maison de santé).

Le centre de vaccination déplacé zone du Bois Noir à Landerneau, est également ouvert. Les prises de rdv se font sur le site www.maiaa.com ou directement sur place

Recensement des jeunes Parcours citoyen (filles et garçons)

Modalités de recensement des Françaises et des Français nés à **partir de janvier 2006**.

En application de la loi du 28 octobre 1997, les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie à partir **du jour où ils atteignent l'âge de 16 ans**.

Munissez-vous de votre carte d'identité et du livret de famille.

Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter leurs démarches administratives.

Animation

➤ Colis des aînés :

Les lutins du CCAS se sont retroussés les manches le 3 décembre pour composer les colis destinés à nos aînés. Comme l'an passé, les enfants des deux écoles de la commune y ont participé en dessinant de magnifiques cartes vœux. La distribution des 65 paquets a commencé dès le lendemain et s'est étalée jusqu'au 18 décembre.



➤ Exposition Gérard Le Hir :

Encore une expo appréciée, bravo !



➤ Le bourg et la mairie aux couleurs de Noël
Du beau travail !



➤ Animation Noël – 18 décembre

Un succès pour ce marché aux couleurs des fêtes !

C'est sous un beau ciel bleu que les animations ont pu se dérouler : le vin chaud délicieux a été très apprécié, le Père Noël a ravi petits et grands de sa visite et la tombola organisée par les commerçants a fait le bonheur des 4 participants suivants :

C. Morvan – P. Lavollée - Nadège Quemener (Guillaume Kerezeon) - Brigitte Jegouic (Saint Urbain)

Un grand MERCI à tous ceux qui ont participé à ce moment convivial !



➤ Boîte aux lettres du Père Noël :
91 lettres ont été postées au bonhomme rouge ! Les enfants ayant mis leur adresse ont eu la joie de recevoir une réponse...



Bibliothèque

Heures d'ouverture :

Mardi & Jeudi 16h 30 /18h30 - Samedi 10h30/12h30

Tél : 02 98 20 39 57

Courriel : bibliotheque.laforestlanderneau@orange.fr

Abonnement : 20 € / famille / an. **ABONNEZ-VOUS !**

Nouveaux habitants de la commune : merci de vous présenter en Mairie pour recevoir votre bon pour un an d'abonnement gratuit.

> **A noter**, les adhérents à la bibliothèque doivent faire au moins un emprunt de livre par an, sinon le système procède à la radiation de l'abonnement.

> **Obligation du Pass sanitaire et du port du masque.**

Animation autour du livre pour nos tout-petits



« Bonne année petites reines
Boutonnez vos manteaux de laine
Bonne année charmants petits rois
Et surtout ne prenez pas froid
Vous serez toute l'année en bonne santé »

Des temps de partage autour du livre sont proposés aux enfants (6 mois à 3 ans) et leur accompagnant (parents ,grands-parents et assistants maternels) dans les locaux de la bibliothèque de la Forest-Landerneau .

Le nombre de participants est limité à 12 enfants accompagnés par leur adulte référent.

Mardi 18 Janvier à 10h

Inscriptions :

Tél : 02 98 43 63 97 Relais Petite Enfance.

Afin de respecter les gestes barrières les adultes seront masqués et devront se désinfectés les mains et laver celles des enfants avant l'activité.

Des tapis seront posés au sol.

Pour l'aspect cocooning chacun peut envoyer coussin et plaid pour les enfants qu'il accompagne.



Les séances sont animées par Eliane et Claudie avec le soutien de la Bibliothèque de La Forest Landerneau et la Bibliothèque du Finistère.

Entretien – travaux

Le mercredi 8 décembre, les travaux de réfection de la partie de la cour déformée à l'école publique ont été réalisés.



Environnement

L'opération « Sapin malin » se déroulera le **21 janvier 2022 de 10h à 12h30** sur notre commune.

Le principe : apporter son sapin pour le faire broyer et repartir avec son broyat pour l'utiliser dans son jardin ou ses jardinières.

Rdv à l'aire de déchets verts de La Forest.

Informations au service environnement de la CCPLD : 02 98 21 34 49.



Etat civil

Naissances :

PACHER Louis

25/11/2021 – 4 rue de Gorreguer

Décès :

GUENNOC Marie-Thérèse

09/12/2021 – 2 Impasse de Poul Ar March

Urbanisme

✚ Déclarations préalables de travaux

Demandes :

- JESTIN Nathalie – Changement porte de garage
1 Street Nevez
- QUEFFELEC Marcel – Changement fenêtre
38 route de Kerhuon
- DEVAUX Julien – Muret
26 Coteau de Kergrall
- ALBAR Jean-Bernard – Abri de jardin
19 Coteau de Kergrall
- MURMANSKI Ryszard – Abri de jardin
2 Venelle de Beg Ar Groas
- ROUXEL Etienne - Muret
15 Coteau de Kergrall
- BESCOND Olivier - Clôture
10 Hameau de rulan
- CHAPOTEL Sauréa - Extension
6 la grève du château

Accords :

- NORMAND Loic – Abri de jardin
4 route de Poul Ar March
- KERDRAON Colin – Changement de fenêtre
41B route de Kerhuon
- JESTIN Nathalie - Changement porte de garage
1 Street Nevez
- QUEFFELEC Marcel – Changement fenêtre
38 route de Kerhuon
- TALARMAIN Jean-Marie – Abri de jardin
14 Coteau de Kergrall
- LE NILIOT Sébastien – Abri de jardin
21 Coteau de Kergrall

Refus :

- CHAPOTEL Sauréa - Extension
6 la grève du château

↓ Permis de construire

Demande :

- YILDIRIMCAM Ahmet – Maison individuelle
1 Kerdeniel
- PAYAN Marine – Extension
Lotissement Reun Izella
- JACOLOT Olivier – Maison individuelle
6 clos de la garenne
- YILDIRIMCAM Ahmet – Maison individuelle
6 Kerdeniel

- QUILLIEN Jérémy – Maison individuelle
2 Kerdeniel
- GHALLOUSSI Nour-Eddine – Maison individuelle
Lotissement Reun Izella

Accord :

- PÉDEL Clément – Maison individuelle
14 Clos de la garenne

Enfance - Jeunesse

École Georges Brassens

Opération Récup' journaux APE :

Samedi 8 janvier de 11h à 12h



Rendez-vous à la salle omnisports.

Publicités, magazines et autres papiers glacés sont exclus de la collecte.

Belle fenêtre météo le 5 décembre au matin pour le **Marché de Noël** organisé par l'Association de Parents d'Elèves. Une belle édition !



École Sainte Anne

Tout en respectant les gestes barrières, le père Noël a rendu visite aux enfants de l'école ste Anne ce matin. Chaque classe a reçu des cadeaux (livres, jeux, puzzle). Il a aussi apporté des jeux pour la cour (ballons sauteurs, skates).

Chaque classe a chanté pour lui en français et en anglais. Les enfants ont ensuite reçu du chocolat et des clémentines pour le goûter. Et un joli père Noël à rapporter à la maison.



Foyer des jeunes

Ouverture du foyer

En période scolaire : le mercredi

8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

Pendant les vacances : LMMJV 13h30 - 17h30

Fabienne et Christine accueillent les enfants et sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

12 Places

Inscriptions et renseignements par téléphone, sms au 06 10 70 72 48 ou mail :

foyerdesjeunesforestlanderneau@gmail.com

Retour sur la sortie à Brest aux vacances de Noël :

Le 22 décembre les jeunes inscrits au Foyer ont pris le train pour se rendre à Brest au marché de Noël.



Club « Val Elorn »

Randonnées pédestres ouverte à tous. Pour les sorties rendez-vous "parking de l'église" à 13 h. 30 pour un départ groupé en voitures particulières. Chaussures adaptées et bâtons recommandés.



Renseignements auprès de Daniel LARVOR : 02 98 20 31 51 ; ou Gisèle HALLEGOUET : 02 98 20 25 95.

Randonnées pédestres ouvertes à tous. Pour les sorties rendez-vous "parking de l'église" à 13 h. 30 pour un départ groupé en voitures particulières. Chaussures adaptées et bâtons recommandés.

Randonnées pédestres ouvertes à tous. Pour les sorties rendez-vous "parking de l'église" à 13 h. 30 pour un départ groupé en voitures particulières. Chaussures adaptées et bâtons recommandés. Renseignements auprès de Daniel LARVOR : 02 98 20 31 51 ; ou Gisèle HALLEGOUET : 02 98 20 25 95. Lundi 3 janvier : Saint-Divy ; 10 janvier : landerneau (le leck) ; lundi 17 janvier : Dirinon ; lundi 24 janvier : le moulin blanc et stang alar ; 31 janvier sainte barbe.

Une marche de 7\8 km tous les lundis. Renseignements auprès de Christine Morvan : 02 98 20 22 07.

Une petite marche 4\5 km les trois premiers lundis du mois. Renseignements auprès de Jean-Yves Morvan : 02 98 20 22 07.

Pour le covoiturage masque obligatoire.

Le foyer kerjean reste ouvert pendant les vacances en suivant les consignes décidées par le gouvernement.

dates	Randonnées	
03 janv	St Divy	8 km
10 janv	Landerneau « Le Leck »	9.3 km
17 janv	Dirinon	10,5 km
24 janv	Le Moulin Blanc et Stang Alar	9.1 km
31 janv	Ste Barbe	10.9 km
07 fev	Le Folgoët N/O	10.4 km
14 fev	La Forest Landerneau	10 km
21 fev	Landerneau « Mescoat »	9.9 km
28 fev	Lanneufret (Plouneventer)	10.8 km
07 mars	L'Hôpital Camfrout « Tibidy »	9.5 km
14 mars	St Meen sud	10km
21 mars	Le Costour / St Marc	10.3 km
28 mars	La Martyre	9 km
04 avr	La Forest - La Grande Palud	10 km
11 avr	St Cadou	11.7 km
19 avr	Plougastel « Le Tinduff »	10 km
25 avr	Sizun "Vallée de l'Élorn"	11 km
02 mai	Pont de Paluden et Aber Wrac'h	10km
09 mai	Pont de Térénez	9 km
16 mai	Moulin mer	10km
23 mai	Pont du Châtel	8 km
30mai	La Martyre ↔ Tréflévenez AR	10.1 km
07 juin	Forêt du Crannou	10.5 km
13 juin	St Thégonnec Nord	9.7 km
20 juin	Sortie Le Diben / St Samson	4.5 + 8 km
27 juin	Brignogan	9 km

JGF Section football

LA FOREST LANDERNEAU
SAMEDI 5 FEVRIER

Venez fêter la chandeleur

A la salle polyvalente

à partir de 19h30

Service crêpes salées de 19h45 à 21h45



TARIF ADULTE : 18€

2 Crêpes salées et crêpes dessert à volonté - un kir breton offert

TARIF - DE 12 ANS : 12€

1 Crêpe salée et crêpes dessert à volonté



Inscriptions et réservations par mail : reservationjgf@jgf.asso.fr ou par téléphone : 06.80.62.06.47 pour le dimanche 30 Janvier 2022

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

Organisation : JGF football

JGF Gym bébé

Surprise à la salle de la gym le 13 décembre !!!
Le Père Noël est venu rendre visite aux petits de la gym bébé. Comme tous les ans, il nous a apporté des chocolats ! Merci père Noël ! A l'année prochaine !



Chauffage électrique : mieux vaut éviter !

En France, environ un tiers des ménages sont équipés de chauffage électrique. Cet engouement s'explique par sa facilité de mise en œuvre pourtant à l'utilisation, l'électricité s'avère être l'énergie la plus chère. Son coût a augmenté de plus de 80 % depuis 2007 et cette augmentation est amenée à se poursuivre.

Il est préférable de s'orienter vers des systèmes de chauffage plus performants (à eau chaude notamment). En hiver, le chauffage électrique peut représenter jusqu'à 40% de la consommation électrique globale lors des débuts de soirée. Ces pics peuvent entraîner des coupures sur le réseau de transport de l'électricité, surtout en Bretagne.

Nous pouvons vous aider à choisir le système de chauffage et à étudier les solutions d'isolation les plus adaptées à votre logement.

Energence / Conseils neutres et gratuits 02 98 33 20 09.

Vous pouvez rencontrer les conseillers énergie sur votre Communauté de Communes les 1^{er} et 3^{ème} mercredi matin de chaque mois entre 9h et 12h à la Maison de services au public (MSAP) 59 rue de Brest à Landerneau. Prise de rendez-vous au 02 98 33 20 09.

CCPLD**Passage en Communauté d'agglomération au 1er janvier 2022**

Le saviez-vous ? 27 ans ! C'est l'âge de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas créée le 26 décembre 1994. Notre collectivité est forte de **22 communes**, compte **50 108 habitants** et s'étend sur **371.4 km**.

Comment est-elle née ? De la collaboration de trois syndicats : le SIVOM de Landerneau, le SIVOM de Daoulas (ces deux syndicats ayant fusionné) et du syndicat toujours existant du Plateau de Ploudiry, les pierres angulaires de l'édifice. Parmi leurs attributions de l'époque : la gestion d'infrastructures ou d'équipements tels que la répurcation, la piscine de Landerneau ou encore la zone économique de Saint-Eloy.

27 ans plus tard, la Communauté compte 23 compétences et abrite aujourd'hui le second pôle économique du Pays de Brest avec 13 zones économiques et 18 000 emplois. Notre territoire avance !

Le guichet urbanisme en un clic à partir du 1er janvier 2022

Besoin de réaliser
des travaux chez vous ?
De déposer un permis
de construire ?

Dès le 1^{er} janvier 2022

**MON GUICHET
URB@NISME**
en un clic!

NOUVEAU SERVICE PUBLIC
+ simple + souple + réactif

Rendez-vous sur les sites Internet de la commune de votre projet
Daoulas, Dirinon, Hanvec, Irvillac, L'Hôpital-Camfrout, La Forest-Landerneau,
La Martyre, La Roche-Maurice, Landerneau, Lanneuffret, Le Tréhou, Logonna-Daoulas,
Loperhet, Pencran, Ploudiry, Plouédern, Saint-Divy, Saint-Eloy, Saint-Thonan,
Saint-Urbain, Tréflévénez, Trémaouézan
ou sur celui de la Communauté de Communes
du Pays de Landerneau-Daoulas

PAYS DE
LANDERNEAU
DAOULAS

TSVP >

QU'EST-CE QUE MON GUICHET URB@NISME EN UN CLIC ?

C'est un outil permettant au public et à l'administration de dématérialiser l'instruction des autorisations d'urbanisme : **permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis d'aménager, permis de démolir.** L'une des fonctionnalités du guichet numérique est la saisine par voie électronique qui vous permet, à vous ou à votre mandataire, de déposer via un compte, un dossier en ligne, de suivre son avancée en temps réel et de faciliter les échanges avec la mairie.

COMMENT CRÉER UN COMPTE ?

Pour un premier dépôt, il est nécessaire de cliquer sur connexion puis au choix :

- › Créer un compte en renseignant l'adresse électronique souhaitée et un mot de passe.
- › Créer un compte à partir un compte à partir d'identifiants FranceConnect.

Pour de futures demandes, ce compte pourra être réutilisé avec les mêmes identifiants.

QUELS SONT LES OUTILS D'ASSISTANCE EN LIGNE ?

- › Sur la page d'accueil du guichet, un lien permettra de vous connecter à l'outil mis en place par les services de l'État : AD'AU (Assistance pour votre Demande d'Autorisation d'Urbanisme) ; qui vous orientera dans le choix de la procédure et la constitution de votre dossier.
- › Sur la page d'accueil du guichet, le lien « Document d'urbanisme en vigueur » vous permettra d'accéder aux informations nécessaires (zonage, règlement...) sur le GEOPAYSDEBREST.
- › Sur le site internet de la collectivité, un Guide de l'utilisateur de Mon guichet Urb@nisme en un clic ! sera disponible.

La commune reste le premier et principal interlocuteur. Elle continuera de vous renseigner sur les procédures d'urbanisme et les documents d'urbanisme en vigueur.

EST-CE TOUJOURS POSSIBLE DE DÉPOSER UN DOSSIER PAPIER À LA MAIRIE ?

Le dépôt sur le Guichet Numérique n'est pas obligatoire, mais sera la solution à privilégier. Le dépôt en format papier au guichet de la mairie ou par La Poste reste donc possible.

COMMENT ÊTRE INFORMÉ DE L'AVANCÉE DU DOSSIER ?

À chaque étape, vous recevrez un message électronique sur l'adresse indiquée lors du dépôt du dossier. Ces messages confirmeront l'envoi, la réception des documents transmis, mais également s'il manque des pièces ou si le délai d'instruction est revu. Vous serez également averti lorsque votre dossier sera complet et de la décision. Toutes ces informations seront visibles en permanence sur Mon guichet Urb@nisme en un clic ! après connexion à votre compte.

